

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 25 septembre 2025 à 18h30.

L'an deux mil vingt-cinq le jeudi 25 septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LETIENNE Bruno, Le Maire.

Présents : Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Adeline GAGNEPAIN, Philippe BLOT, Sylvain BRUCHON, Romuald TOULOUSE, Vanessa PAILLARD, Véronique MAESSEN, Lionel JULIEN

Représentés : Laurence MARTINOT représentée par Bruno LETIENNE, Joël MAIRRY représenté par Lionel JULIEN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL représenté par Adeline GAGNEPAIN

Absents excusés : Serge MILLOT.

Absents : Marise MOLARD, Sandrine CARRON.

Vincent FOREY est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers	15
En exercice	15
Présents :	9
Votants	12

Date de la convocation : le 20 septembre 2025

Approbation du PV du Conseil Municipal du 16/07/2025 à l'unanimité.

N° 2025/54

Devis complémentaire de démolition

M Le Maire explique que suite à l'achat du bâtiment du 11X Rue Camille Rizier et à la démolition du 9-11 Rue Camille Rizier, une partie du bâtiment doit également être démolie.

M Le Maire présente un devis de l'entreprise Coulon Dominique, d'un montant de 6 320.00€ HT soit 7 584.00€ TTC pour un complément du devis initial.

Après délibération à 10 voix pour et 2 contre, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE le devis complémentaire de l'entreprise Coulon Dominique, d'un montant de 6 320.00€ HT soit 7 584.00€ TTC,
- AUTORISE M Le Maire à signer le devis.

N° 2025/55

Travaux réseaux d'eau logement Domanys

M Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu une très grosse fuite sur le réseau d'eau au niveau des bâtiments de Domanys.

En effet, suite à l'intervention de l'entreprise Bourcy Nicolas et Klabalzan Frédéric, des compteurs généraux ont été installés à l'entrée des bâtiments:

- Intervention M Bourcy Nicolas: 5 740€ HT soit 6 888€ TTC,

- Intervention de M Klabalzan Frédéric: 6 950€ HT soit 7 645€ TTC.

Après discussion avec M Weick, responsable du territoire, l'entreprise Domanys prend en charge 70% et le reste est à la charge de la Commune.

De plus, M Le Maire souhaite, qu'avec la mise en place de compteurs généraux, que la facturation de l'eau et l'assainissement à partir du 1er janvier 2026 soit effectué directement à Domanys.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- PREND acte du partage des frais entre la Commune et Domanys,
- ACCEPTE la facturation de l'eau et l'assainissement à partir du 1er janvier 2026 à l'entreprise Domanys,
- AUTORISE M Le Maire à faire les modifications nécessaires pour la facturation.

N° 2025/56 ONF : Vente de bois

M Le Maire explique que lors de la dernière visite de l'ONF, les parcelles 11 et 21 ont été proposées à la vente et une offre d'un montant de 3100€ a été faite par M D'Herbomez Clément.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE l'offre de 3100€ de M D'Herbomez
- AUTORISE M Le Maire à valider l'offre de prix.

Abris bus des collégiens suite au changement d'arrêt

Décision reportée dans l'attente d'un RDV avec le Conseil Régional.

N° 2025/57 Demande de DETR travaux maison de santé pluridisciplinaire

M Le Maire explique que suite à la venue de M Le Sous-Préfet sur la Commune et à la présentation du projet de la MSP, celui-ci lui a demandé de faire une demande de DETR qui sera complété au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Après délibération à 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention, le Conseil Municipal:

- AUTORISE M Le Maire à faire la demande de DETR, région, CCLTB, département, ARS

N° 2025/58 Admission créances éteintes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en créances éteintes consécutive à une décision de justice d'effacement de dette découlant d'un surendettement d'un particulier.

Les crédits nécessaires aux budgets eau et assainissement étant ouverts, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre les mandats suivants :

Budget EAU 32102

Liste 7742421532-1 c/6542 Admission créances éteintes : 210.27€

Liste 7742421532 c/6542 Admission créances éteintes : 238.39€

Budget ASSAINISSEMENT 32103

Liste 7742421532 c/6542 Admission créances éteintes : 378.33€

Liste 7742421532-1 c/6542 Admission créances éteintes : 146.24€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- D'ADMETTRE en non-valeurs les titres ci-dessus,

- DIT que cette somme sera mandatée au compte 6542 « Admission en créances éteintes ».

N° 2025/59

Délibération de la décision modificative n°2 - ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	5 365,31
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	5 365,31
Investissement		Recettes	Dépenses
2031 - 0	Frais d'études	0	7 100
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	5 365,31	0
TOTAL INVESTISSEMENT		5 365,31	7 100
TOTAL		5 365,31	12 465,31

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, doit délibérer pour:

- APPROUVE la décision modificative n°2/2025 du budget annexe Assainissement telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISE M Le Maire à signer les documents inhérents à la présente délibération.

N° 2025/60

Délibération de la décision modificative n°2 – PRINCIPAL

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	54 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	54 000
Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	54 000	0
024 - 0	Produits des cessions d'immobilisations	5 000	0
27638 - 0	Créance Autres établissements publics	0	54 000
TOTAL INVESTISSEMENT		59 000	54 000
TOTAL		59 000	108 000

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après délibération à 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention:

- APPROUVE la décision modificative n°2/2025 du budget Principal telle que présentée ci-dessus.

- AUTORISE M Le Maire à signer les documents inhérents à la présente délibération.

N° 2025/61

Délibération de la décision modificative n°1 – MSP

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
21318 - 0	Autres bâtiments publics	0	54 000
168748 - 0	Dettes - Autres communes	54 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT		54 000	54 000
TOTAL		54 000	54 000

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après délibération à 10 voix pour, 1 contre et 1 abstention:

- APPROUVE la décision modificative n°1/2025 du budget annexe MSP telle que présentée ci-dessus.

- AUTORISE M Le Maire à signer les documents inhérents à la présente délibération.

N° 2025/62

Transfert de compétence eau et assainissement au Syndicat d'eau du Tonnerrois

Suite à différentes réunions avec le Syndicat des Eaux du Tonnerrois (SET), M Le Maire explique les avantages et inconvénients à l'adhésion au Syndicat pour le transfert de compétence pour l'eau et l'assainissement.

M Le Maire explique qu'il y a également des dossiers en cours dont certains en collaboration avec le SET.

Un échange a eu lieu,

Après délibération, à 3 voix pour, 3 abstentions et 6 contre, le Conseil Municipal **REFUSE** le transfert de compétence de l'eau et assainissement.

N° 2025/63

Location de Mme VEERLE au cabinet médical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Considérant la demande de Madame Veerle Geuens habitant 3 rue du Docteur Thorat 89390 RAVIERES,

Monsieur le Maire propose :

- **de louer à Madame Veerle GEUENS**, un local à usage de bureau d'une superficie de 20 m2 situé au Cabinet médical, 2 rue Jules Lombard 89390 RAVIERES comprenant des bureaux avec mise à disposition d'espaces communs dans les conditions suivantes :

- **Type de bail** : **Bail**
- **Durée** : **3 ans à compter du 1 octobre 2025 à raison de 2 jours par semaine au sein d'un bureau partagé**
- **Montant du loyer mensuel (charges comprises):** **427€ HT soit 15€ / jour effectif**
- **Date de prise de bail** : **1 octobre 2025**
- **Révision** : **1^{er} novembre de chaque année**
- **Indice de révision** : **ILAT**

Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal, sous réserve de diplôme reconnu,

- **AUTORISER** la location à Madame Veerle GEUENS aux conditions citées ci-dessus à compter du 1^{er} octobre 2025.

-**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents attrait à ce dossier.

De plus, Mme Veerle Geuens loue actuellement la salle de gym et souhaiterait avoir un créneau supplémentaire à partir du 1^{er} septembre 2025.

M Le maire propose de passer la location à 300€ par an.

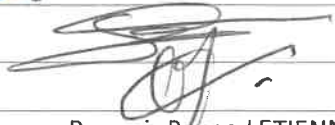
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** M Le Maire à faire un avenant de bail à partir du 1^{er} septembre 2025, pour un loyer de 300€ par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire



Le Maire

Noms – Prénoms		Signatures
Bruno LETIENNE	Maire	
Vincent FOREY	Adjoint	
Laurence MARTINOT	Adjointe	Pouvoir Bruno LETIENNE
Joël MAIRRY	Adjoint	Pouvoir Lionel JULIEN
Adeline GAGNEPAIN	Adjointe	Absente
Philippe BLOT	Conseiller Municipal	
Sylvain BRUCHON	Conseiller Municipal	
Romuald TOULOUSE	Conseiller Municipal	
Vanessa PAILLARD	Conseillère Municipale	
Serge MILLOT	Conseiller Municipal	Absent excusé
Véronique MAESSEN	Conseillère Municipale	
Sandrine CARRON	Conseillère Municipale	Absente
Marise MOLARD	Conseillère Municipale	Absente
Lionel JULIEN	Conseiller Municipal	
Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL	Conseiller Municipal	Pouvoir Adeline GAGNEPAIN

